

N°1410

du 02
FÉVRIER
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

AGRICULTURE

P.6

Appui à l'intensification de la production et à la transformation...

Formation intensive
sur les plantes à
racines et tubercules

CORONAVIRUS

P.4

Evaluation de la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Le Togo parmi le top des meilleurs pays

APPELS A PROJETS

P.3

A l'initiative du PAIAJ et du PAEIJ

645 jeunes entrepreneurs togolais à insérer dans les chaînes de valeurs

ELEVAGE

P.6

Rumeur d'une réapparition de la grippe aviaire au Togo

Les acteurs de la riposte prêts pour une réponse

P.3 Gestion des collectivités territoriales

LE RECUEIL DES IRREGULARITES



Jean Koffi EDOH, Premier Président de la Cour des Comptes du Togo

"L'objectif poursuivi par la publication de ce recueil - par la Cour des Comptes (ndlr)-, est d'aider les différents acteurs concourant à la gestion des collectivités territoriales, ... à améliorer la gestion des finances locales."

P.4 Soutien à la santé maternelle et infantile au Togo

Les impacts du Fonds
Muskoka en 10 ans

P.4 Accès à l'eau potable au Togo

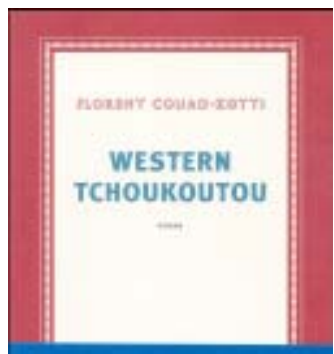
Le taux de desserte
monte toujours

Ces réalisations qui ont amélioré le quotidien des populations

Littérature

Café littéraire : Western Tchoukoutou de Florent Couao-Zotti

À Natingou City, trois personnages singuliers, répliques parfaites des caractères du Far West, tiennent sous leur joug la population par leurs actes excentriques. Un vacher bagarreur, un inspecteur de police teigneux et un homme d'affaires, desperado amorphe et vif à la fois. Apparaît soudain une jeune femme vengeresse donnée pour morte dans des circonstances fort trou-



bles... Après le western américain, le western-spaghetti, voici donc la spécialité béninoise : le western qui joue d'une arme de destruction passive alcoolisée : le western tchoukoutou.

Journaliste culturel, rédacteur en chef, puis professeur, Florent Couao-Zotti se consacre désormais à l'écriture. Grâce à ses romans, nouvelles, pièces de théâtre, scé-

narios de bandes dessinées et de films, sa plume acérée est aujourd'hui une référence littéraire que nous aurons la chance d'accueillir autour de son dernier roman Western tchoukoutou.

13 FÉVR. / 15H30 | JARDINS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO - LOMÉ

Spectacle / Théâtre

Djon bé sini don ? (qui connaît l'avenir ?) de Michel Beretti, par Alima Togola

Une jeune femme africaine refuse le rôle d'épouse soumise et dépendante fixé par la tradition et l'habitude. Jouant tous les rôles de l'ex-futur mari et de l'ex-future belle-mère aux ex-futures belles-sœurs, elle refait le procès comique des relations entre les hommes et les femmes. Et si les liens qui freinent l'Afrique commençaient là, dans l'intimité du couple et de la famille ?

Traînée de "toubab" par sa famille parce qu'elle a épousé un Blanc,

voilà qu'elle est une Noire en France où elle s'aperçoit que sa couleur de peau la sépare de ses nouveaux concitoyens. Elle ne sera jamais tout à fait à la fois Noire ET Française. Djon bé sini don ? (Qui connaît l'avenir ? en bambara) construit un double regard de l'Afrique sur l'Occident et de l'Occident sur l'Afrique. Jetant un regard faussement naïf sur les sociétés occidentales, son œil d'Africaine dévoile les mensonges et met à nu le vieil



imaginaire colonial, les mêmes clichés raciaux toujours présents dans les esprits.

Institut Français du Togo
5 FÉVR. / 20H | ENTRÉE : 2 000 FCFA | SCÈNE JIMI HOPE

Nécrologie

L'actrice américaine Cicely Tyson est décédée à l'âge de 96 ans

L'actrice noire Cicely Tyson, icône pour deux générations d'actrices afro-américaines et figure de Broadway, est décédée jeudi 28 janvier à l'âge de 96 ans, a annoncé son manager.

Cicely Tyson, dont la carrière a duré plus de 70 ans, est notamment connue du grand public pour sa nomination aux Oscars pour Sounder en 1973. Elle était aussi apparue dans les films Beignets de tomates vertes et La Couleur des sentiments, et plus récemment

dans la série télévisée Murder, où elle jouait la mère de l'héroïne principale.

L'actrice a remporté plusieurs Emmy Awards, équivalent des Oscars pour la télévision américaine, ainsi qu'un Tony Award qui récompense les prestations théâtrales. En 2018, la star avait reçu un Oscar d'honneur pour l'ensemble de sa carrière et le symbole qu'elle représente pour les artistes noirs.

Très engagée dans la lutte contre le racisme et pour la justice so-

cial, la comédienne a souvent refusé des rôles qui perpétuaient selon elle les clichés raciaux, comme les domestiques ou les prostituées.

Elle est "une reine pour nous tous, les Afro-Américains", avait alors souligné l'acteur et réalisateur Tyler Perry. "Elle a dû travailler dix fois plus dur, pour être payée cent fois moins" parce qu'elle était une femme noire, a-t-il déclaré. Pour le compositeur Quincy Jones, qui lui a rendu un hommage ému, Cicely Tyson a tout simplement "ouvert la voie" à

plusieurs générations d'actrices comme Angela Bassett, Whoopi Goldberg, Halle Berry, Viola Davis ou Lupita Nyong'o.

Cicely Tyson était née à New York, dans le quartier de Harlem, de parents immigrés venus des Caraïbes. Elle avait commencé sa carrière en tant que mannequin avant de passer à la comédie. L'actrice, qui avait fêté son 96e anniversaire le mois dernier, venait de publier ses mémoires cette semaine.

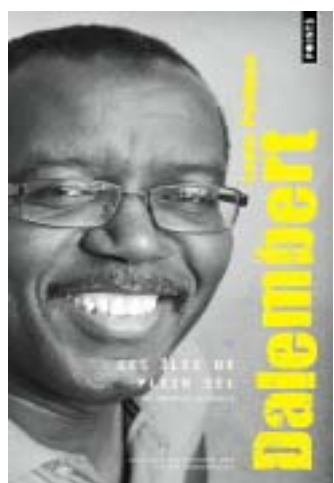
Editions

Alain Mabanckou s'apprête à éditer Aimé Césaire et deux autres poètes négro-africains

"La poésie est au rendez-vous en ces temps difficiles ! Voici les couvertures des quatre premiers titres qui paraissent à la fin du mois de février dans la collection "Points-Poésie" que je dirige aux Editions Points", écrit l'écrivain congolais dans un Tweet.

"Je considère la poésie comme l'un des langages primordiaux vers lesquels nous nous retournons lorsque, dans sa course effrénée, le Temps ne nous permet plus que la capitulation et la désertion comme alternative", écrit Alain Mabanckou. À compter du 25 février, le romancier reprendra la collection de poésie, aux éditions Points. Un ensemble d'ouvrages comme lieu de convergences de voix venues des quatre coins du monde - débutantes, majeures ou classiques...

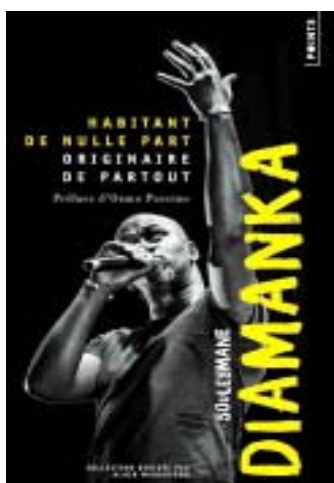
La collection Points Poésie sera alimentée par "l'audace de la poésie sous toutes ses formes ce que nous avons perdu de plus précieux : le Rêve et le pouvoir de l'imaginaire", indique son directeur. Deux premiers titres seront intégrés : un



recueil inédit de Souleymane Diamanka, Habitant de nulle part, originaire de partout.

Alors, il publiera "Cadastre" suivi de "Moi... laminaire" du Martiniquais Aimé Césaire, puis Ferrements et autres poèmes du même auteur. "Habitant de nulle part et originaire de partout" de Souleymane Damanka ainsi que "Ces îles pleines de sel et autres poèmes" de Louis-Philippe Dalember.

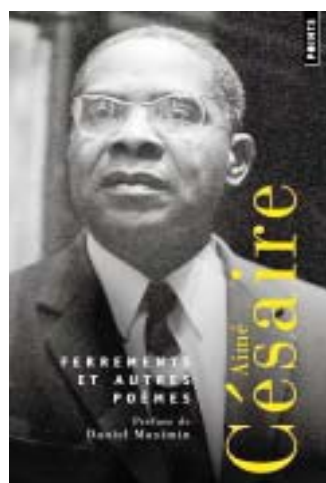
Mabanckou avait déjà supervisé un ouvrage en février 2010, Poésie



africaine (également chez Points), mettant à l'honneur six poètes majeurs de l'Afrique francophone. Sénégal, Madagascar, Côte d'Ivoire et Congo, on retrouvait ainsi Léopold Sédar Senghor, Birago Diop, Jacques Ramenanjara, Bernard Dadié, Tchicaya U'Tam'Si et Jean-Baptiste Tati Loutard.

Il avait lui-même, dans cette collection Poésie Points, publié en juin 2017, Tant que les arbres s'enracinent dans la terre, suivi de Congo.

La collection Poésie Points avait



été créée en 2006, par Lionel Destremau, aujourd'hui Commissaire général du festival Lire en Poche, à Gradignan. Il l'a dirigée durant cinq années et par la suite, en 2012, fut reprise par Véronique Ovaldé, jusqu'en 2019, date de son retour chez Albin Michel. "Elle y avait vraiment insufflé sa patte, avec des textes de femmes et féministes comme ceux de Renée Vivien, Gertrude Stein et Laura Kasischke", assure la maison.

AZIMUTS INFOS

Cette molécule pourrait empêcher le SARS-CoV-2 de nous infecter

Une nouvelle molécule testée in vitro et chez l'animal pourrait être en capacité de prévenir l'infection au SARS-CoV-2 en entravant sa liaison à sa porte d'entrée favorite : le récepteur ACE2. Évidemment, des essais cliniques seront nécessaires pour confirmer ces allégations.

Alors que des essais cliniques continuent d'être publiés en masse concernant une molécule que le rationnel préclinique ne supporte plus depuis quelques mois, des chercheurs s'attendent toujours à chercher de vraies solutions pour prévenir l'infection à SARS-CoV-2. Bien évidemment, les vaccins devraient arriver sous peu mais pour qu'une partie suffisante de la population se fasse vacciner, cela demandera des efforts de logistique et de communication considérables. Il est donc important de trouver des solutions annexes pour lutter contre l'infection au SARS-CoV-2. Des scientifiques américains et chinois ont développé une biotechnologie qui réduit considérablement l'infection à SARS-CoV-2 in vitro et protège de l'infection un modèle de hamster - appelé hamster syrien ou hamster doré - utilisé dans le cadre de pathologies diverses.

Une protéine leurre

On sait que le SARS-CoV-2 a une affinité toute particulière envers l'enzyme humaine de conversion de l'angiotensine 2. C'est la porte d'entrée du virus dans l'organisme. Grâce à sa protéine de surface, la fameuse protéine Spike, il se lie à son récepteur favori, à savoir, cette enzyme. Les investigateurs, qui publient leurs résultats dans la revue Science, ont développé une protéine leurre nommée CTC-445 qui mime les particularités de l'enzyme humaine de conversion de l'angiotensine 2. Dès lors, en théorie, le SARS-CoV-2 va aller loger sa clé dans les mauvaises portes. Dans les premiers tests in vitro et sur l'animal, cette biotechnologie donne des résultats encourageants. En effet, la neutralisation du SARS-CoV-2 a été démontrée in vitro et une seule injection prophylactique intranasale a pu protéger des hamsters syriens contre une exposition mortelle au SARS-CoV-2.

Attendons les essais cliniques

S'il y a une leçon à retenir de cette pandémie, c'est bien celle-ci. L'optimisme, c'est bien. Avec la prudence épistémologique qui s'impose, c'est mieux. La médecine est une science empirique. Les bonnes conditions d'observations pour déterminer l'efficacité d'un traitement et sa balance bénéfice-risque, ce sont les essais cliniques randomisés contrôlés. Par conséquent, on peut se réjouir de tels résultats et espérer que des essais cliniques soient bientôt conduits. En revanche, il faut garder à l'esprit que ce sera peut-être à nouveau un échec, comme l'ensemble de ce qui a été testé jusqu'à présent contre ce virus.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Gestion des collectivités territoriales

LE RECUEIL DES IRREGULARITES

«L'objectif poursuivi par la publication de ce recueil – par la Cour des Comptes (ndlr)–, est d'aider les différents acteurs concourant à la gestion des collectivités territoriales, ... à améliorer la gestion des finances locales.»

Late Pater

C'est officiellement prouvé que les communes togolaises ont été mal gérées pendant les fameuses délégations spéciales malgré le cadre légal bien tracé par la loi du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales. La Cour des comptes, dans son rôle d'assistance au Parlement et au Gouvernement, a édicté en août 2020 un recueil qui regroupe les principales irrégularités fréquemment constatées dans les comptes et la gestion de presque toutes les collectivités territoriales entre 2013 et 2018. «L'objectif poursuivi par la publication de ce recueil est d'aider les différents acteurs concourant à la gestion des collectivités territoriales, notamment autorités de tutelle, organes délibérants, ordonnateurs, comptables ainsi que leurs collaborateurs à améliorer la gestion des finances locales. Il peut aussi permettre à toutes autres parties prenantes, administrés, société civile, cocontractants et partenaires techniques et financiers d'avoir davantage d'informations sur la gestion des collectivités territoriales. Je souhaite que chaque lecteur ait un regard positif sur le contenu de ce recueil et en tire le maximum d'intérêt», écrit le Premier Président de la Cour, Jean Koffi Edoh.

La Cour s'est appuyée sur un travail de contrôle de la commune de Sokodé, gestion 2010 à 2016, la commune de Tsévié, exercice 2010, et la préfecture du Golfe. Au total, 31 observations ont été faites sur la gestion administrative, des recettes et des dépenses. Il s'agit de la non-tenue de registre de délibérations ; d'une organisation administrative empirique, non fiable et sans base juridique ; de la non-tenue de toutes les réunions exigées par la loi (quatre réunions ordinaires par an) ; de la non-inscription dans les procès-verbaux de réunion et les délibérations de certaines informations prescrites par la loi ; d'une procédure non participative d'élaboration du budget ; du non-respect du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, et des procédures de délibération pour l'adoption du compte administratif ; de la non-approbation du budget primitif et ses actes modificatifs (collectif budgétaire ou autorisations spéciales) par le ministre chargé de l'administration territoriale ; du non-respect du délai d'adoption du budget et de la non-publication du budget ; de la confusion entre opération de transfert et opération de virement ; de la gestion peu sécurisée des informations administratives et financières ; de la négligence dans la gestion du patrimoine et la mobilisation des recettes provenant des produits domaniaux ; de l'absence de situation des valeurs inactives en fin de gestion et de res-

tes à recouvrer ; de la faiblesse dans la mobilisation des recettes provenant des impôts et taxes indirects ; d'un patrimoine immobilier mal maîtrisé, avec une gestion peu orthodoxe et à risque ; du prélèvement des recettes de fonctionnement sans mandat de l'ordonnateur ; de la non-prévision de certaines dépenses obligatoires ; de la négligence dans le paiement des dépenses obligatoires ; du paiement d'importantes sommes par bons de caisse sans garantie de l'acquit libérateur ; du paiement de diverses indemnités et primes non prévues par les délibérations ; des réalisations peu efficaces et peu efficaces à coût élevé ; de la violation des règles et principes généraux d'exécution des dépenses publiques et de la commande publique ; de la surfacturation des dépenses.

Par exemple, alors même que le registre des délibérations constitue la mémoire du conseil municipal ou de l'organe délibérant et doit être coté et paraphé par le représentant de l'Etat, ce registre n'existe pas dans la commune de Sokodé. A Tsévié, plusieurs agents ont répondu qu'ils accomplissaient leurs tâches sur instructions verbales du président de la délégation spéciale, aucun des deux organigrammes qui coexistaient n'a défini clairement les fonctions et les tâches des services hiérarchisés. Tous les procès-verbaux de délibération produits à la Cour des comptes, pour la période sous contrôle, ne comportent pas les informations sur la date de convocation de la réunion et son initiateur, le mode de scrutin utilisé et le quorum exigé pour délibérer valablement, les noms des votants avec la désignation de leurs votes, le résultat des votes ; ce qui devrait entacher la validité des décisions et actes du conseil municipal. L'ordonnateur cumule en matière de recouvrement de certaines recettes les deux fonctions d'ordonnateur et de comptable malgré la présence du comptable. Le budget voté n'est pas affiché au siège du conseil municipal ni tenu à la disposition du public pour consultation. A Sokodé comme à Tsévié, il a été observé une négligence dans la gestion des informations de la part des autorités communales : de 1955 à 2016, il est noté la perte de 24 registres d'état civil dont 8 pour la période de 2010 à 2016 ; tous ces registres manquants concernent les actes de naissance ; d'autres registres ont été rongés par les termites. Selon les déclarations des préposés aux recettes, il arrive que des registres soient épuisés et qu'ils recourent parfois à des cahiers non conventionnels en attendant la mise à disposition des registres appropriés pour procéder à la



Payadowa BoukpeSSI, Ministre d'Etat, Ministre en charge des Collectivités locales

régularisation. De même, la direction des services techniques ne conserve pas à son niveau, copies de tous les documents ou pièces (plans, devis, lettres de commande ou bon de travail...) relatifs aux travaux réalisés par la commune. Des commandes de travaux de construction d'ouvrages publics (blocs sanitaires et dalots) et des commandes de timbres de légalisation de 2013 à 2016 ont été faites sans l'implication effective de la personne responsable des marchés publics.

Trois points marquent la gestion peu orthodoxe et à risque d'un patrimoine immobilier mal maîtrisé. Primo, la méconnaissance des limites exactes du territoire communal, du contenu exact du domaine public communal et du domaine public national. Cette méconnaissance entraîne parfois quelques conflits entre les autorités préfectorales et les autorités communales au sujet de certains bâtiments publics. Elle a aussi induit les autorités communales à allouer des parcelles aux commerçants dans les emprises de certaines voies nationales. Secundo, l'attribution des parcelles du domaine public communal comme du domaine public national aux commerçants et artisans dans des conditions peu sécurisées, sans aucun contrat dans la plupart des cas et avec des contrats qui ne présentent pas des conditions pouvant garantir les droits des deux parties dans d'autres cas. C'est le cas d'une parcelle attribuée à une personne physique dans l'emprise de la voie Sokodé-Bassar qui y a construit un immeuble à deux niveaux servant de pharmacie, sans aucun contrat préalable. L'intéressé dit s'être seulement entendu oralement, en décembre 2016, avec les autorités communales que le bâtiment qu'il aura construit sur la parcelle reviendra à la commune une fois que son montant lui sera entièrement remboursé. Comme modalité de remboursement, ils se sont entendus qu'au lieu de payer à la commune une taxe d'occupation du domaine public de 30 000 francs, il paiera 15 000 et l'autre moitié sert au remboursement du montant de l'immeuble qu'il a estimé à plus de 29 millions de francs Cfa. Le remboursement ne pourra prendre fin qu'après 166 ans. Ces cas sont très nombreux le long de la voie Sokodé-

Bassar et concernent des bâtiments relativement importants. En gros, les contrats et les autorisations n'indiquent pas la nature, la description, le plan et le montant des bâtiments à construire ou construits. Ils ne définissent pas non plus les modalités de contrôle des travaux ainsi que la durée de l'amortissement. Tertio, l'application de tarifs irrationnels : les

superficies marquées sur certains contrats et autorisations d'installation ne correspondent pas à celles effectivement occupées ou ne figurent même pas et que les tarifs appliqués ne reposent sur aucune base rationnelle.

Par ailleurs, plusieurs mandats ont été payés par le comptable au-delà du montant autorisé exceptionnellement. Il est également constaté, à l'examen des comptes, une diversité d'indemnités et avantages en espèces et en nature pour lesquels aucune délibération n'est produite à la Cour des comptes, comme l'indemnité de fonction au président et au vice-président, l'indemnité de signature des actes, les frais de communication et dotation de carburant pour le préfet et le secrétaire général, la dotation de car-

burant pour le trésorier, les primes, indemnités, gratifications du personnel cadre... On n'oublie pas les ouvrages construits qui ne rendent pas service aux populations, donc ne génèrent pas de ressources à la commune. Et la Cour condamne toujours la réception et le paiement de travaux inachevés à la préfecture du Golfe – le dossier de construction de la clôture de la gare routière d'Adidogomé est un exemple assez caractéristique, pour plus de 27 millions de francs Cfa.

A noter que certaines irrégularités ont été corrigées. Mais beaucoup de ces constats sont encore d'actualité, même avec les actuels conseils municipaux élus. D'où l'utilité du recueil : apprendre des erreurs du passé pour un meilleur présent et un avenir radieux.

A l'initiative du PAIAJ et du PAEIJ / Appels à projets 645 jeunes entrepreneurs togolais à insérer dans les chaînes de valeurs

Jean AFOLABI

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ), dix-neuf (19) des PME/PMI bénéficiaires du PAEIJ-SP lancent, en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP), un appel à projets pour la sélection de six cent quarante-cinq (645) jeunes entrepreneurs individuels (primo-entrepreneurs) sur le plan national, à insérer dans les chaînes de valeurs et clusters agro-industriels existants promus par le PAEIJ-SP. Ils exerceront essentiellement les métiers d'entrepreneurs producteurs et éleveurs dans les filières maïs, manioc, soja, petits ruminants et volailles en vue de renforcer les clusters existants, indique-t-on au ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

La date de clôture des dossiers est fixée au 12 février 2022. Les projets déposés seront évalués par un Comité régional de sélection mis en place. Seuls les candidats ayant les meilleurs profils pour réaliser avec succès leurs projets, et ayant réussi au premier niveau d'évaluation, seront contactés pour la suite de la procédure de sélection.

Au profit de l'entreprise ALCASA basée à Louanga/Dapaong, quinze (15) primo-entrepreneurs sont visés dans les préfectures de Tône, Kpendjal et Kpendjal ouest. Les projets éligibles pour cet appel à projet doi-

vent porter sur les modèles élevage amélioré de caprins (chèvres) et élevage amélioré d'ovins (moutons). Dans les mêmes domaines d'activités, cinquante (50) jeunes sont attendus dans les préfectures de la Kéran, Kozah et de Doufelgou au profit de l'entreprise KONTOU basée à Kanté.

Dans la préfecture de l'Est-Mono, les producteurs devront être mis en œuvre dans les cantons de Morétan, Badin, Elavagnon et Djama. Dans la préfecture de l'Anié, les cantons concernés sont : Glitto, Kolocopé, Oké et Djama. Au profit de l'entreprise AIDONS-NOUS, l'accent y est mis sur la promotion du sexe masculin, en production du soja sur au moins 3 ha ; et le sexe féminin en production du soja sur au moins 1 ha.

Dans les filières : élevage amélioré de caprins (chèvres) ; élevage amélioré d'ovins (moutons) ; élevage amélioré de poules locales ; élevage amélioré de pintades locales, cent vingt-cinq (125) jeunes entrepreneurs sont visés dans les préfectures de Tône, Tandjouaré et Cinkassé, au profit de l'entreprise coopérative RVPBT basée à Dapaong. D'autres préfectures telles que Zio, Vo, Bas-Mono, Yoto, Avé et Ogou (Gléi), Akébou, Blitta, Sotouboua, Tchaoudjo, et Dakpen sont également concernés par le projet.

Afin de réduire le taux de chômage des jeunes, le gouvernement togolais a initié à travers le ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le Projet d'Appui aux Investissements Agricoles

des Jeunes (PAIAJ), un projet complémentaire du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP). Ce projet basé sur l'approche chaîne de valeur agricole et le développement de clusters agro-industriels vient consolider les clusters existants du PAEIJ SP, en insérant dans les maillons des chaînes de valeurs retenues les jeunes exclus par les critères initiaux de sélection (niveau scolaire et la taille des investissements à faire) dans la mise en œuvre du PAEIJ SP. Il offre des opportunités d'emplois aux jeunes dans les maillons production, commercialisation de produits agricoles bruts, et dans les services manquants (mécanisation, transport/logistique, etc.) sur le plan national.

Financé par la Banque africaine de développement (BAD) et l'Etat togolais, le PAIAJ apporte des appuis, financiers et non financiers, aux jeunes non alphabétisés ou n'ayant aucun diplôme scolaire désireux de devenir de véritables entrepreneurs agricoles et aux Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries établies ou en cours de création afin d'amorcer leur croissance économique et d'établir les bases d'un développement agro-industriel du pays.

Le projet cible dans sa stratégie d'intervention les zones géographiques assez précises en lien avec les besoins d'une vingtaine d'entreprises de transformation ou de collecte de produits agricoles bruts (PME/PMI) bénéficiaires du PAEIJ-SP.

Accès à l'eau potable au Togo

Le taux de desserte monte toujours

Ces réalisations qui ont amélioré le quotidien des populations

Etonam Sossou

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a constitué, de tout temps, une priorité pour les pays africains en voie de développement. Et pour cause ! On ne peut guère envisager l'émergence sociale sans un accès des populations aux ressources vitales de base. Ces dernières années, le Togo a pris la mesure de cette urgence avec, entre autres actions, la multiplication des adductions et mini adductions d'eau potable sur toute l'étendue du territoire. Ces initiatives ont permis au pays de rehausser le taux d'accès à l'eau potable. Entre 2005 et 2019, le taux d'accès à l'eau potable a plus que doublé au Togo. Précisément, il est passé de 25% à 57%, soit respectivement de 21% à 69% en milieu rural et de 24%, il est passé à 48% en milieu semi-urbain. En milieu urbain, il a quitté 30% pour arriver à 54%. Cette amélioration doit son existence aux actions multiformes du gouvernement en matière d'eau potable et d'assainissement (construction de milliers de forages, des adductions d'eau et de postes d'eau autonomes, pour ne citer que celles-là).

Parmi toute la panoplie de projets initiés pour atteindre ce taux qui va probablement s'accroître dans les années à venir, le projet BID-UEMOA, estimé à près de 6.680.000.000 de francs CFA a permis d'équiper trente-cinq (35) forages de pompes à motricité humaine, onze (11) mini adductions d'eau, vingt (20) latrines communautaires et sept cent cinquante (750) latrines familiales dans les

régions Centrale et Savanes. Trente-six (36) forages équipés de pompes à motricité humaine, neuf (09) mini adductions d'eau, vingt (20) latrines communautaires et sept cent cinquante (750) latrines familiales ont été installés dans la Région de la Kara. Quant au Projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD), estimé à neuf (09) milliards de francs CFA, il a permis de mettre à la disposition de quatorze (14) villages dans la préfecture de Zio, deux (02) mini adductions d'eau potable dont le coût s'élève à 403.761.210 de francs CFA. Il va permettre la construction des aménagements hydro agricoles avec une maîtrise totale de l'eau ainsi que des ouvrages connexes, le désenclavement de la zone du projet par la construction des pistes rurales, l'amélioration et la promotion de la production de riz et des cultures maraichères, la promotion de la pisciculture, la construction des infrastructures scolaires et de santé etc.

Ces différentes actions entreprises par le gouvernement ont boosté les chiffres et ont nettement amélioré le niveau de vie des populations, surtout en milieu rural. Néanmoins, le Togo est ambitieux et ne compte pas s'arrêter là. Le pays veut permettre, d'ici 2022, à plus de 80% des Togolais d'avoir accès à l'eau potable.

L'accès aux ressources vitales (l'eau potable en l'occurrence) est une condition sine qua non pour l'épanouissement des citoyens. Cela étant, le gouvernement met en place, depuis 2015, des programmes et projets destinés à doter les populations des services sociaux de base.

Au Togo, 57,22% de la population avait accès à l'eau potable en 2017,

un chiffre nettement en hausse de quinze (15) points quand on le compare à celui de 2013, année au cours de laquelle le taux de desserte en eau potable était de 42%. Aujourd'hui, le taux d'accès à l'eau potable a visiblement progressé. En réalité, entre 2013 et 2017, une avancée significative de 18% a été observée en milieu rural où le taux de desserte est passé de 47,3% en 2013 à environ 64% en 2018. Dans les zones semi-urbaines, ce taux est redescendu à 48% en 2018, rapproché à 2017 où il tournait autour de 57,7%. En milieu urbain, le taux de desserte était de 55% en 2018 avec près de 9500 forages à motricité humaine installés jusqu'ici. Ces chiffres enthousiasmants doivent leur existence à l'installation des adductions et mini adductions d'eau potable dans beaucoup de localités du pays.

Financé à plus de neuf (09) milliards de francs CFA par le gouvernement togolais appuyé par la Banque islamique de développement (BID) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD) a permis de réaliser deux (02) mini-adductions d'eau potable au profit des quatorze (14) villages bénéficiaires. L'ouvrage s'élève à 403 761 210 de francs CFA et servira à la construction des aménagements hydro agricoles, au désenclavement de la zone du projet par la construction des pistes rurales, à l'amélioration de la production de riz, des cultures maraichères, de la pisciculture etc.

Soutien à la santé maternelle et infantile au Togo

Les impacts du Fonds Muskoka en 10 ans

Late Pater

Le Fonds français Muskoka a été créé en juin 2010 à la suite du sommet du G8 qui s'est tenu à Muskoka au Canada. Il vise à soutenir l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents par le renforcement des systèmes de santé dans neuf pays d'Afrique de l'ouest (dont le Togo) et centrale. En dix ans d'engagement, la France a ainsi investi 143 millions d'euros dans ce fonds pour soutenir des actions en faveur de la santé sexuelle, maternelle et infantile et de l'autonomisation des femmes.

A travers ce Fonds Muskoka, le Togo a bénéficié d'un appui de 13,5 millions d'euros depuis 2011. Ce qui lui a permis, en dix ans, d'améliorer fortement ses indicateurs en santé maternelle et infantile, grâce à la mobilisation de l'UNICEF, de l'OMS, du FNUAP et d'ONU Femmes. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a été réduit de 10% entre 2010 et 2017 ; le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a progressé de 11% sur la même période ; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduit de 25% entre 2010 et 2019 ; la prévalence de l'utilisation de la contraception moderne des Togolaises est passée de 16,3% en 2012 à 23,2% en 2017.

Une délégation de l'Assemblée

nationale, composée de Mme Fiona Lazaar, Mme Michèle Peyron, M. Patrice Anato et Mme Valérie Thomas, vient de boucler une mission d'une semaine au Togo consacrée à la santé maternelle et infantile, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Fonds français Muskoka.

Selon la partie française, la France reste mobilisée pour appuyer le secteur de la santé au Togo dans le cadre du Fonds Muskoka ainsi que par le biais d'autres initiatives. Dans ce sens, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme prévoit d'investir 98,95 millions d'euros au Togo pour lutter contre ces trois grandes épidémies durant la période 2020-2022, dont près de 10 millions d'euros seront apportés par la France. La France est le premier contributeur d'Uniaid, l'agence pour l'innovation mondiale en santé, et le sixième contributeur de GAVI, l'alliance pour la vaccination. Depuis leur création en 2000 et 2006, la France a investi respectivement 3,9 et 3,1 millions d'euros au Togo au travers de ces deux fonds. La France participe à hauteur de 100 millions d'euros au financement de l'initiative COVAX visant à rendre le vaccin contre la Covid-19 disponible pour au moins 20% des populations des pays bénéficiaires. Le Togo a adhéré à cette initiative. Depuis 2016, l'Agence française de

développement (AFD) investit 8 millions d'euros dans la santé maternelle et infantile à travers le projet SMI qui permet d'appuyer la réhabilitation et l'équipement de 22 centres de santé dans les régions Maritime et des Plateaux. Ce projet mis en œuvre par les ONG Plan International Togo et Humanité et Inclusion s'achèvera en 2021. Avec un budget de 689 000 euros, l'ambassade de France a soutenu en 2019-2020 le projet d'innovation pour la santé des mères et des enfants du Togo (ISME-Togo) visant à améliorer l'accès aux soins des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes en région Maritime. En 2020, l'AFD a contribué au plan national de riposte contre la Covid-19 en finançant, à hauteur de 3 millions d'euros, le programme Novissi qui est la plateforme de transferts monétaires visant à compenser les pertes de revenus des travailleurs du secteur informel. Depuis 2019, le Togo est l'un des sept pays bénéficiaires d'un projet de renforcement de la qualité des services de biologie médicale en Afrique de l'ouest (RESAOLAB) qui bénéficie d'un appui de l'AFD de 9,5 millions d'euros. Ce projet mis en œuvre par la fondation Mérieux a pour objectif d'apporter un appui technique et financier aux activités de renforcement de capacités techniques des laboratoires publics notamment pour le suivi des grandes épidémies.

Dans un partenariat pour des projets porteurs

Ecobank Togo engagée à financer les jeunes entrepreneurs

Le ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et Ecobank Togo sont désormais liés par un partenariat. La signature de la convention de partenariat entre les deux parties a eu lieu vendredi 28 janvier 2021 à la Primature à Lomé. Dans son rôle régalien, et à travers plusieurs mécanismes, le gouvernement s'est engagé à garantir une source de financement aux jeunes et femmes entrepreneurs pour des projets porteurs. Ecobank Togo vient accompagner cette ambition d'autonomiser les jeunes et femmes entrepreneurs avec un concours financier estimé déjà à environ 150 millions de FCFA.

L'institution bancaire compte faire davantage avec la signature de cette convention de partenariat qui, selon son Directeur général Souleymane Touré, «ouvrira la voie à Ecobank d'assister et d'apporter des financements adaptés et des appuis



techniques aux jeunes entrepreneurs dont les projets sont portés par le FAIEJ». Ecobank Togo prend ainsi l'engagement de favoriser l'accès des jeunes aux financements bancaires pour leur croissance.

Pour la ministre en charge de la jeunesse et l'emploi des jeunes, Myriam Dossou-d'Almeida citée par la Primature : «La présente convention permettra de poser les ba-

ses d'une collaboration entre Ecobank Togo et le ministère en charge de la jeunesse à travers le FAIEJ. Elle permettra également de mettre en œuvre un programme favorisant l'accès au crédit des jeunes à des conditions attractives tout en intégrant les conditions avantageuses du programme "Ellever" du groupe Ecobank».

Evaluation de la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Le Togo parmi le top des meilleurs pays

Late Paterl

Le Togo a réalisé une belle performance dans l'évaluation mondiale de la gestion de la pandémie au Coronavirus, selon le rapport de Lowy Institute publié le 28 janvier 2021. Avec un score de 72,8 points, il occupe le 2^{ème} rang en Afrique, derrière le Rwanda (avec une moyenne de 80,8 et classé 6^{ème} mondial), et la 15^{ème} place mondiale. L'évaluation a essentiellement porté sur 98 pays-cibles et a pris en compte les indicateurs clés notamment le nombre de cas confirmés et de décès par million d'habitants ainsi que le nombre de tests effectués par 1.000 habitants dans les 36 semaines suivant le 100^{ème} cas enregistré.

Le Togo a augmenté sa capacité de test à l'annonce du premier cas, avec le dépistage systématique des cas contacts et de tous les



Faure Gnassingbé en discussion avec la Coordination nationale de gestion de la riposte

clusters. Cette stratégie lui a permis de réduire sensiblement les chaînes de contamination sur toute l'étendue du territoire national. A la date du 31 janvier 2021, le pays a effectué au total 207.021 tests, soit 26,91 tests pour 1.000 habitants, et enregistre 5.074 cas confirmés dont 4.268 cas guéris et 77 décès.

Du côté de la Présidence togolaise, on souligne que cette performance est le symbole de la déter-

mination et de l'efficacité avec lesquelles les autorités togolaises – à leur tête, le président Faure Gnassingbé, président du Comité national de crise – orientent et gèrent la crise sanitaire du Covid-19.

Actuellement, le gouvernement togolais s'active pour une meilleure campagne de vaccination contre le nouveau coronavirus dans les semaines à venir. Il entend promouvoir un dépistage de masse.

FOOTBALL/

Le président Ahmad de recouvrer toutes ses prérogatives

La décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) de lever provisoirement la suspension du président déchu de la Confédération africaine de football (CAF) Ahmad Ahmed permet à ce dernier de "recouvrer tous ses droits", soutient le juriste sénégalais Abdoulaye Sakho et fondateur du Master droit et économie du sport.

Hervé A.

Tant qu'il n'est pas condamné définitivement, oui, il recouvre ses droits", a répondu le juriste interrogé sur les implications de la décision du Tribunal arbitral du sport cité par l'agence sénégalaise APS.

Le TAS a annoncé avoir levé provisoirement la suspension du président Ahmad Ahmad, une décision qui remet en selle le président déchu de la Confédération africaine de football (CAF) qui brigait sa propre succession à la tête de l'instance africaine dont les élections générales sont prévues le 12 mars prochain.

Le Malgache Ahmad Ahmad, élu président de la CAF en 2017, avait écopé d'une suspension de 5 ans avec interdiction de toute activité liée au football. Il devait aussi s'acquitter d'une amende de 185.000 euros, soit plus de 120 millions de francs CFA.

Le président déchu de la CAF avait été jugé coupable d'avoir enfreint plusieurs articles du code d'éthique de la FIFA et était notamment accusé de détournement de fonds et d'abus de pouvoir.

Sur la base de cette décision de commission d'éthique de la FIFA, Ahmad avait été jugé inéligible par la Commission de gouvernance de la CAF et la Commission de contrôle de la Fifa.

"En raison notamment d'un risque de dommage irréparable pour M. Ahmad en cas de maintien de la sanction disciplinaire durant la période précédant les élections de la CAF, la Formation du TAS a accepté la demande de suspen-



dre temporairement les effets de la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA jusqu'au prononcé de la sentence finale", écrit la juridiction internationale dans un communiqué.

Selon le professeur Abdoulaye Sakho, cette décision est "juste une conséquence de l'application de la justice sportive que rend le TAS qui est la juridiction officielle de la Fifa même si elle doit malgré tout tenir compte de ce que disent les juridictions étatiques de tous les pays".

"La FIFA avait rendu une décision, ici une sanction, le fonctionnement interne de cette organisation autorise un appel contre cette décision et Ahmad y a fait usage et donc, le TAS dit qu'en attendant de vider tout le contentieux, on ne peut pas préjuger de ce que sera

sa décision finale", ajoute l'universitaire sénégalais, fondateur d'un master droit et économie du sport.

"Donc, pendant qu'elle instruit l'affaire, Ahmad doit pouvoir bénéficier de ce principe à la disposition de tous les accusés au monde: la présomption d'innocence", insiste l'enseignant de droit à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

Le TAS laisse donc Ahmad "mener ses activités tranquillement" jusqu'au rendu de sa décision qui peut soit confirmer la Fifa soit l'infirmer, selon le juriste. Le TAS, pour ne pas le léser, a annoncé avoir prévu de se pencher sur son cas le 2 mars et de rendre une sentence avant le jour des élections, le 12 mars prochain à Rabat (Maroc).

En lieu et place du président par intérim de la CAF, le Congolais Constant

Omari, déclaré inéligible par la commission de gouvernance de la CAF et le comité de contrôle de la FIFA, c'est le président Ahmad qui va être réinstallé dans ses fonctions.

Le président par intérim, actuellement au Cameroun où se déroule le Championnat d'Afrique des nations (CHAN), est candidat à un poste de représentant au conseil de la FIFA.

Le professeur Sakho fait observer que "la justice sportive a beau être spécifique, elle est soumise à tous les principes qui gouvernent le procès notamment la préservation des droits des personnes accusées".

Dimanche, sur convocation du Président par intérim, M. Constant Omari, le comité d'urgence de la CAF s'est réuni en vidéo conférence. Il a pris acte de la décision du TAS.

Concernant sa candidature à l'élection pour la Présidence de la CAF, le Président Ahmad Ahmad, respectueux des procédures de l'institution, va saisir la Commission de Gouvernance de la CAF dès ce lundi.

Ancien Président de la Fédération Malgache de Football, Ahmad Ahmad a été élu Président de la Confédération Africaine de Football le 17 mars 2017. Son mandat à la tête du football continental a été marqué par de nombreuses réformes administratives et sportives qui avaient vocation à permettre à l'institution d'élever ses standards vers plus d'excellence. Il entend poursuivre cette action.

BREVES

Le Sénégal pour le Tournoi U-17 de l'UFOA

Le tournoi de la zone ouest A de l'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA) qualificatif à la CAN U17 va se dérouler à Thiès (ouest) du 5 au 13 février, a-t-on appris du directeur exécutif de la zone, le Capverdien Gerson de Melo. Ce tournoi initialement prévu en décembre dernier en Sierra Leone, "est finalement programmé" au Sénégal, a-t-il annoncé dans un entretien avec l'APS.

Il avait été reporté à plusieurs reprises en raison du manque d'équipements pour tests IRM (Imagerie à résonance magnétique) en Sierra-Léone. Seules six des neuf fédérations membres de la zone A de l'UFOA vont y participer, à savoir la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra-Léone.

Le Liberia et la Guinée, suspendus, ne feront pas le déplacement, selon le responsable de la zone ouest A. "C'est aussi le cas du Cap-Vert qui a déclaré forfait", a ajouté Gerson de Melo.

La Sierra-Léone tenait à abriter ce tournoi, proposant même que les examens IRM soient effectués en Guinée mais une telle opération a été jugée très coûteuse par des responsables de la zone réunis en assemblée générale la semaine dernière à Praia, au Cap-Vert. Ce tournoi va permettre à la zone ouest A de désigner ses deux représentants pour la phase finale de la CAN U17 prévue au Maroc en mars.

Harry Kane de retour dans deux semaines

L'attaquant et capitaine de Tottenham Harry Kane, blessé jeudi aux deux chevilles, est "optimiste" et pense pouvoir reprendre dans deux semaines, a déclaré lundi le manager des Spurs José Mourinho.

Tottenham a beaucoup souffert de son absence lors de la défaite dimanche contre Brighton (1-0). Le capitaine anglais, blessé jeudi lors d'une autre défaite (3-1) contre Liverpool, a passé des scanners et, selon son manager, pense pouvoir se rétablir rapidement.

Kane va probablement manquer les matches à domicile contre Chelsea et West Brom, ainsi que le cinquième tour de la Coupe d'Angleterre à Everton, mais pourrait être de retour sur le terrain pour affronter le leader de la Premier League, Manchester City, le 13 février.

"C'est une très bonne nouvelle, a déclaré Mourinho au site internet du club. Après Liverpool, nous n'avons aucune idée. Le lendemain, nous pensions à trois semaines (d'absence), quelque chose comme ça." "Je ne veux pas être trop optimiste mais Harry est optimiste", a ajouté le technicien portugais. "Il a déjà été blessé aux chevilles et dans la tête de Harry, c'est deux semaines, donc nous verrons s'il a raison."

Kane est directement impliqué sur 23 des 34 buts marqués par Tottenham en championnat cette saison. Les Spurs, leaders du championnat en décembre, ont gagné seulement deux de leurs neuf derniers matches de Premier League et sont désormais à six points du top 4.

Messi indigne l'Espagne

Le quotidien espagnol a lâché une petite bombe ce week-end en révélant au grand jour les détails du dernier contrat signé par Lionel Messi avec le FC Barcelone. Un contrat à plus de 555 millions d'euros qui a mis l'Espagne en émoi. Mais le Barça et Ronald Koeman ont tenu à défendre le joueur argentin. 555.237.619 euros bruts en quatre ans : c'est le montant que le Barça a offert à Lionel Messi quand l'Argentin a signé son dernier contrat, en 2017, selon les calculs et les révélations d'El Mundo dans son édition de dimanche. Un montant astronomique notamment atteint grâce à deux primes spéciales accordées à l'Argentin: une prime de fidélité fixée à 78 millions d'euros et une prime à la signature de 115 millions d'euros.

Ces révélations ont forcément touché l'Espagne. D'autant que le Barça fait face aux conséquences de la crise sanitaire et aurait vu sa dette grimper jusqu'à plus de 900 millions d'euros selon les informations de la Vanguardia.

Côté catalan, aucun commentaire sur le fond. Mais la direction est bien décidée à réagir sur la forme. Elle a d'ailleurs déjà annoncé son intention d'attaquer en justice El Mundo. "Le Club déplore la publication d'un document privé et confidentiel entre les deux parties concernées et va poursuivre en justice le journal pour les dommages et intérêts pouvant être occasionnés. Le FC Barcelone exprime publiquement son soutien envers Lionel Messi dans cette tentative de ternir son image et d'abîmer sa relation avec le club qui l'a formé sportivement, jusqu'à ce qu'il devienne le meilleur joueur de l'histoire du football."

CHAN 2020

Japoma et Limbé accueillent les demi-finales

Ils ne sont plus que quatre en lice pour le trophée du Championnat d'Afrique des Nations Total, Cameroun 2020. Après la qualification samedi du Mali et du Cameroun, ce dimanche le Maroc et la Guinée ont décroché les deux places restantes pour compléter le dernier carré.

Au programme des demi-finales, le Mali sera donc face à la Guinée tandis que le Cameroun affrontera le Maroc.

Alors que le tournoi dédié aux joueurs évoluant dans leurs ligues nationales poursuit sa phase finale, le tableau des demi-finales est aussi intense que celui des quarts de finale avec des affiches qui valent le détour.

Mali - Guinée
03 février 2021, 16H00 (heure locale), Stade de Japoma à Douala

C'est au bout du suspense que le Mali s'est assuré une place en demies. En face, le Congo s'est montré plus coriace que prévu. Après 120 longues minutes sans trouver la moindre faille d'un côté comme de l'autre, c'est la séance de tirs au but qui va départager les deux équipes. Le Mali sort victorieux 5-4 grâce à des tirs réussis de Samake, Kyabou, Samabali, Dombia et Coulibaly pour les Aigles. Les Congolais avaient inscrit les leurs par Ondongo, Binguila, Mokombo et le gardien Ndzila. Au cours des matches précédents, les Aigles avaient dominé le Burkina Faso 1-0, fait match nul contre le Cameroun (1-1) et dominé le Zimbabwe (1-0).

C'est un duel 100% Afrique de l'Ouest qui nous attend pour la première demi-finale, puisque la Guinée a eu besoin



d'aller chercher au plus profond de ses tripes pour trouver la lumière contre le Rwanda. Réduits à dix d'un côté comme de l'autre, c'est finalement Morlaye Sylla qui donne la qualification à la Guinée sur un somptueux coup-franc. Pour rappel, le Syli National avait terminé en tête du groupe D avec une victoire (3-0) contre la Namibie, un match nul (1-1) contre la Zambie et un autre (2-2) contre la Tanzanie.

Maroc - Cameroun
03 février 2021, 20H00 (heure locale), Limbe Omnisports Stadium

Si le Cameroun a connu un premier tour peu flamboyant, avec un succès étié 1-0 contre le Zimbabwe, un match nul (1-1) contre le Mali et un match nul vierge contre le Burkina Faso, l'efficacité est revenue à point nommé. Et malgré les pronostics, le Cameroun a fait tomber la RDC en quarts de finale du CHAN Total 2020. Le pays hôte, harangué par son public, a réussi à surmonter l'obstacle congolais grâce aux buts de

Yannick Ndjeng et Felix Oukine qui ont répondu à l'ouverture du score de Lilépo.

ATHLÉTISME

Shubenkov dément en bloc

Sergey Shubenkov, le champion du monde du 110 m haies en 2015, n'a pas tardé à réagir à la révélation par les médias russes de son contrôle positif au furosémide, un diurétique considéré comme un produit masquant.

Sans surprise, il a démenti en bloc les soupçons de dopage. Dans un message publié sur son compte Instagram, le Russe évoque une calomnie et parle d'une source inconnue. "Toutes les informations sur le fait que j'ai utilisé du furosémide et qu'il a été trouvé dans l'échantillon constituent une calomnie flagrante, inventée par une source sans nom ! Cela n'est jamais arrivé ! Et les fils d'informations se sont précipités allègrement pour

Un résultat 2-1 suffisant pour rejoindre le dernier carré.

Grâce à ce succès, les Lions indomptables retrouvent d'autres fauves de la même espèce. En effet, l'hôte du tournoi aura fort à faire contre le champion en titre, le Maroc. Les Lions de l'Atlas ont été majestueux lors des deux derniers matches, après un début de tournoi quelque peu timoré. Le Maroc avait souffert avant de s'imposer 1-0 face au Togo, fait match nul vierge contre la Tanzanie et avait réglé 5-2 contre l'Ouganda. La victoire 3-1 lors du quart de finale contre la Zambie - avec des buts de Rahimi, El Kaabi (p), Bemammer pour le Maroc et Phiri pour la Zambie - vient confirmer les ambitions du tenant du titre.

republier la farce, sans vérifier d'où elle venait", écrit Sergey Shubenkov.

Malgré tout, l'athlète russe reconnaît avoir été contacté par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU), mais pour un produit n'ayant rien à voir avec du furosémide. "Je ne peux pas divulguer les détails de cette lettre confidentielle pour des raisons juridiques", précise-t-il.

Sergey Shubenkov ajoute : "Tout au long de ma carrière, je n'ai jamais utilisé de procédés interdits pour me préparer, je n'ai jamais trompé personne. J'ai exprimé mon sentiment à l'égard des fraudeurs du dopage plus d'une fois, et cela n'a pas changé... Merci à tous ceux qui n'ont pas cru à ces nou-



velles". Son nom ne figure pas sur la liste des sportifs suspendus mise en ligne sur le site Internet de l'AIU.

Appui à l'intensification de la production et à la transformation...

84 acteurs formés sur les plantes à racines et tubercules

Jean AFOLABI

Quatre-vingt-quatre (84) acteurs venus des régions de la Kara, Centrale, Plateaux et Maritime ont bénéficié d'une formation d'une semaine, du 20 au 26 janvier 2021, au Centre de recherche agronomique du littoral à Davié (30 km au nord de Lomé). Dans le but d'améliorer la productivité et les rendements agricoles conformément à la feuille de route assignée au ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural. Une formation complétée de sessions de pratique « afin de rendre les bénéficiaires opérationnels dès cette campagne agricole 2021-2022 », affirme le ministère de tutelle.

« L'objectif général est de contribuer au développement de la filière plantes à racines et tubercules au Togo. La mise en œuvre de ces différentes actions contribue à une transformation structurelle

de l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social », précise la même source. Qui estime que les filières plantes à racines et tubercules contribuent à la sécurité alimentaire des populations togolaises. L'igname, le manioc et la patate douce sont consommés sous diverses formes (foufou, galettes, etc...). Ils sont également transformés en divers produits dérivés (tapioca, gari, féculs/amidon, pain, frites...).

Ces produits ont également un grand potentiel pour la production de la farine panifiable utilisable en boulangerie et pâtisserie ; ils disposent d'un fort potentiel économique et font partie des filières prioritaires retenues dans le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), assure-

l-on.

Cultivés dans 35 préfectures sur 39 du Togo, le manioc l'igname et la patate douce sont des denrées les plus produites en volume et occupe plus de 15% de la surface agricole totale. Le potentiel existe mais les rendements sont très faibles, fait constater le ministère de l'Agriculture. Qui cite parmi les causes de cette baisse de rendement, le manque de matériel végétal de qualité, la disparition de certains cultivars/clones locaux liée aux difficultés de conservation.

Des formations telle que celle de Davié s'inscrivent dans une démarche globale de promotion des chaînes de valeur de la filière manioc afin de contribuer à l'amélioration des revenus et ainsi des conditions de vie des différents acteurs impliqués, en particulier en milieu rural.

Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement

Le PNUD en appui à 8 organisations de la société civile

Jean AFOLABI

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Togo a accordé, vendredi à Lomé, des subventions d'un montant total de deux cent quarante-neuf mille huit cent soixante-sept (249.867) dollars américains, soit plus de cent trente-quatre (134) millions de francs CFA, à huit (8) organisations de la société civile, dans la cadre de la mise en œuvre du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). Depuis 2009, le PMF/FEM appuie et accompagne, à hauteur de cinquante mille (50.000) dollars, par projet, des initiatives communautaires qui contribuent à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et au renforcement de la résilience des populations vulnérables.

A ce jour, précise le Programme des Nations unies dans un communiqué, le programme a financé cent douze (112) projets, pour un montant total de trois millions trente-sept mille sept cent soixante-sept (3.037.767) dollars, soit plus d'un

milliard sept cent millions (3.700.000.000) de francs CFA. La plupart de ces projets comportent des composantes socio-économiques, destinées à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations bénéficiaires.

Les huit (8) nouveaux projets, retenus au terme d'un processus sélectif, contribueront à soutenir les initiatives communautaires de conservation, de restauration et d'utili-

deux prochaines années. Les subventions accordées, au titre de ce 11^e round de financement, sont comprises entre 10 et 22 millions de francs CFA, par projet.

Le PMF/FEM est un programme institutionnel du FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il est opérationnel dans 125 pays.



sation durable des ressources naturelles, comme moyens de renforcement de la résilience des populations, face aux effets néfastes des changements climatiques. Ils seront mis en œuvre au cours des

La cérémonie de signature des protocoles de financement a eu lieu entre le Représentant Résident du PNUD, Aliou DIA, et les responsables des huit organisations bénéficiaires.

Rumeur d'une réapparition de la grippe aviaire au Togo

Les acteurs de la riposte prêts pour une réponse

La détection et la maîtrise précoces d'un foyer primaire constituent deux points essentiels du dispositif de contrôle des maladies à caractère épizootique. A cet égard, la vigilance de tous les acteurs est capitale. C'est dans cette perspective que s'est tenu, les 27 et 28 janvier à Tsévié, un atelier de sensibilisation et de formation des acteurs de la riposte sur le plan opérationnel de riposte contre la grippe aviaire. Avec pour finalité de préparer les acteurs impliqués dans les phases d'alerte, de préparation et de mise en œuvre d'une riposte en cas de foyers de maladies animales en général, et de la grippe aviaire en particulier.

« Au Togo, le premier cas de grippe aviaire a été signalé en

juin 2007. Depuis lors, le Togo a connu successivement quatre crises de grippe aviaire respectivement en 2008, 2016, 2017 et 2018. Pour se mettre à l'abri d'une nouvelle épizootie de grippe aviaire, il est nécessaire d'appliquer les mesures de biosécurité et de se préparer à d'éventuelles introduction du virus », a souligné à cette occasion le représentant du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, docteur Komla Batassé Batawui.

Pendant deux jours, les acteurs ont été sensibilisés sur le plan opérationnel de lutte contre la grippe aviaire. Il a été essentiellement question, indique-t-on officiellement :

d'identifier les besoins nécessaires pour la lutte contre une maladie (Influenza Aviaire Hautement Pathogène) ; et d'identifier des acteurs impliqués, leurs rôles et leurs responsabilités spécifiques dans l'organisation et la mise en œuvre d'une riposte adéquate à travers une simulation. L'occasion pour le chargé de programmes FAO-Togo de réitérer l'engagement de son institution à accompagner le gouvernement dans la lutte contre ces épizooties pour le développement durable du sous-secteur agricole.

Au Togo, pour rappel, trois mesures de biosécurité sont appliquées dans les élevages de la volaille : l'isolement, le contrôle de la circulation et l'assainissement.

Aviation / L'ASECNA et ses partenaires en démonstrations par satellite

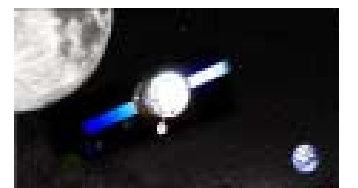
Des résultats décisifs de Lomé présentés au monde aéronautique

Des résultats probants de démonstrations en vol à l'Aéroport international de Lomé du premier service SBAS (Satellite-Based Augmentation System) via le satellite NIGCOMSAT-1R, constituant une nouvelle avancée vers la fourniture et l'utilisation de services de navigation par satellite en Afrique et dans l'Océan Indien, ont été présentés les 28 et 29 janvier dernier à l'occasion d'un symposium international sur les services SBAS pour l'aviation en Afrique, qui a réuni les repré-

sentants de compagnies aériennes, de constructeurs aéronautiques et de partenaires de l'aviation du monde entier.

Suite à la diffusion d'un signal SBAS dans la région Afrique et Océan Indien depuis septembre 2020, fournissant ainsi le premier service SBAS ouvert sur cette partie du globe via le satellite NIGCOMSAT-1R, l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), l'opérateur Nigerian Communications Satellite Ltd (NIGCOMSAT) et Thales Alenia Space (www.ThalesAleniaSpace.com), société conjointe entre Thales (67%) et Leonardo (33%), ont mené avec succès, le 27 janvier 2021, une série de cinq démonstrations en vol à l'Aéroport international de Lomé. L'objectif, selon l'Asecna, consistait à démontrer, en configuration réelle, l'efficacité de cette technologie développée dans le but de fournir un premier service ouvert dans le cadre du programme « SBAS pour l'Afrique et l'océan Indien », qui vise à rendre de manière autonome des services SBAS sur tout le continent, afin d'augmenter les performances de positionnement fournies par les systèmes de navigation par satellite GPS et Galileo.

Les cinq rotations de cette campagne d'essai ont été réalisées au



moyen de l'ATR42-300 de calibration de l'ASECNA, équipé pour l'occasion de récepteurs spécifiques installés par la société Pildo Laps. Cette expérimentation visait à valider l'aptitude du système à permettre des atterrissages dans les deux sens de la piste, sans avoir à déployer une infrastructure sol locale et avec un niveau de performance similaire à celui des systèmes d'aide à l'atterrissage aux instruments (ILS). Ces tests ont démontré les avantages des futurs services SBAS de sauvegarde de la vie humaine, attendus à partir de 2024, en matière de sécurité et d'efficacité des vols, et de protection de l'environnement.

« Je suis fier que l'ASECNA ait démontré l'utilité et l'efficacité des services SBAS sur notre continent. Cet événement favorisera le déploiement du système « SBAS pour la région Afrique et Océan Indien », la solution de navigation pour l'Afrique par l'Afrique, qui améliorera la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne au profit de tout le continent, en ligne avec ma vision d'unification du ciel africain », a déclaré Mohamed Moussa, directeur général de l'ASECNA.

Sur le marché international / A objectifs de développement durable

Succès de la première émission obligataire BOAD

La première émission obligataire à objectifs de développement durable de la Banque ouest africaine de développement (Boad) a rencontré un très grand succès auprès des investisseurs internationaux : cette émission de 750 millions d'euros, avec une maturité de 12 ans, a attiré plus de 260 investisseurs internationaux (40% en provenance du Royaume Uni, 40% d'Europe, 17% des Etats-Unis, 2% d'Asie et 1% du Moyen Orient), dont notamment 75% de gestionnaires d'actifs et 21% d'investisseurs institutionnels (Banque, compagnies d'assurances et fonds de pension). Elle a été souscrite 6 fois, avec une demande totale s'élevant à 4,4 milliards

d'euros, indique l'institution financière de l'Union monétaire ouest africaine basée à Lomé.

Ces obligations portent un coupon de 2.75% et un spread de 300 points de base par rapport au taux de marché moyen, MID-SWAP Euro à 12 ans, ce qui représente le taux le plus bas obtenu par la BOAD sur le marché financier international. L'émission entre dans le cadre d'un « Sustainability Bond Framework », engageant la BOAD dans le financement de projets à fort impact social et environnemental. Les ressources financières ainsi mobilisées viennent renforcer la capacité d'action de la BOAD dans les secteurs prioritaires tels que



Le président Serge Ekué de la Boad au milieu.

l'agriculture et la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables, les infrastructures de base, la santé, l'éducation et l'habitat social.

Le président Serge Ekué a commenté cette opération : « Nous sommes encouragés par le formidable accueil que nous avons reçu des

investisseurs. La très grande qualité du carnet d'ordres et le niveau important de souscription témoignent de l'adhésion des investisseurs à la vision de la Banque, et de leur confiance dans les perspectives de croissance et de prospérité de la zone UEMOA ».

Santé/Paludisme

Un vaccin pour femme enceinte ?

Etonam Sossou

Des chercheurs issus de plusieurs institutions françaises dont le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du Centre national de recherche et de formation sur le paludisme (CNRFP) au Burkina Faso ont publié en 2020 dans la revue *The Lancet Infectious Diseases* les résultats des premiers essais cliniques d'un vaccin contre le paludisme chez la femme enceinte. Selon le communiqué de presse diffusé

à cet effet, ces essais réalisés sur 68 femmes non enceintes âgées de 18 à 35 ans à Paris, puis à Ouagadougou, ont révélé la sécurité du vaccin et sa capacité à induire une réponse immunitaire adaptée, jusqu'à 15 mois après la vaccination initiale. « Ce vaccin fonctionne en produisant des anticorps qui vont être capables de reconnaître l'antigène parasitaire présent à la surface des globules rouges infectés et ainsi inhiber leur capacité adhésive qui est responsable de l'accumulation du parasite dans le placenta » précise

Benoît Gamain, directeur de recherche, CNRS

Selon l'étude, les tests ont montré que ce vaccin est capable de produire une réponse immunitaire adaptée auprès de 100% des femmes vaccinées, après seulement deux injections. Malgré la diversité des plasmodiums causant le paludisme, l'entomoparasitologue Luc S. Djogbénou, responsable du laboratoire de lutte contre les maladies infectieuses à transmission vectorielle de l'Institut régional de santé publique de Ouïdah/Université d'Abomey-Calavi

au Bénin, croit comprendre la pertinence du choix des chercheurs, même si ce vaccin ne vise qu'un seul des parasites à l'origine du paludisme. « Il y a actuellement cinq espèces de plasmodium qui causent le paludisme dans le monde dont, trois à quatre se retrouvent régulièrement en Afrique au sud du Sahara. Parmi elles, l'espèce *plasmodium falciparum* est la plus répandue. Alors les vaccins ciblent principalement cette dernière », explique l'universitaire. Cette première phase de test sera suivie de deux autres avant que le vaccin dénommé *Primvac* ne soit accessible au grand public, dans une dizaine d'années. Mais, d'ores et déjà, Benoît Gamain fait savoir que ce vaccin n'est destiné

qu'aux jeunes femmes et ce, avant leur première grossesse. « Il ne va pas conférer une immunité contre le parasite, mais une immunité contre les effets les plus pathogènes de l'affection palustre et uniquement pendant la grossesse », précise-t-il.

Limiter la mortalité

La question de l'éradication du paludisme par ce vaccin n'est donc pas à l'ordre du jour. Toutefois, elle est envisagée comme pouvant être partie intégrante d'un arsenal qui permettrait de limiter la mortalité chez les femmes enceintes et les nourrissons.

En effet, selon les cliniciens, le paludisme de la période de gestation affecte non seulement la santé de la mère, mais aussi celle de

l'enfant. Et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de souligner qu'en Afrique subsaharienne, ce sont plus de 900 000 enfants qui naissent chaque année avec une insuffisance pondérale, du fait du paludisme. L'organisation estime à près de 61% la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans souffrant du paludisme. Ce qui explique, pour une large part, le nombre d'enfants naissant avec un poids bien en deçà des normes. Pire, ce paludisme chez la femme enceinte africaine, serait à l'origine de 200 000 décès infantiles chaque année. Face à cette situation et en l'absence d'un vaccin disponible, certaines dispositions sont maintenant prises dans les établissements sanitaires.

Avec le REMATO / A la direction de l'Elevage

La surveillance épidémiologique des animaux assurée

Jean AFOLABI

Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural affirme assurer une observation la plus exhaustive possible des animaux, afin de repérer et de maîtriser rapidement une suspicion de foyers d'épizooties sur toute l'étendue du territoire national. Avec pour objectifs spécifiques de : faire déclarer le pays indemne de maladie par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), comme ce fut le cas pour la peste bovine en 2005 ; mettre en place une veille permanente consistant en une surveillance clinique, nécropsique, bactériologique, virologique et sérologique pour prévenir une éventuelle réapparition de la peste bovine ; assurer le con-



trôle permanent des autres maladies de la liste de l'OIE et principalement la grippe aviaire, les mala-

dies prioritaires et les zoonoses.

C'est le rôle assigné au Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Togo (REMATO), créé par arrêté en octobre 2003, dont la direction de l'Elevage s'est dotée en application de la loi sur la police sanitaire. Pour assurer cette responsabilité, indique le ministère de l'Agriculture, le REMATO est structuré en cinq unités régionales avec 55 postes d'observation couvrant le pays et une unité centrale de consolidation et de traitement des données à la direction de l'Elevage à Lomé.

Le REMATO est l'organe de surveillance épidémiologique des maladies animales sur le territoire togolais. Pour couvrir tout le pays et s'assurer de la collecte d'un maximum de données, fait noter le ministère de l'Agriculture, ce réseau intègre dans son fonctionnement les techniciens spécialisés de l'ICAT (Institut de conseil agricole et technique, public), les vétérinaires privés et les auxiliaires villageois d'élevage.

Dans le cadre de «One health», ce réseau travaille en collaboration avec le système de surveillance des maladies et de riposte de la santé et les services du ministère chargé de l'environnement.

COMMUNIQUÉ

La Collectivité KOUDAKPO AGBO d'Avépozo, Commune Golfé 6 de Baquida, représentée par son mandataire Monsieur ANTHONY Yaovi Mawuto Kinard, porte à la connaissance du public que Monsieur KPEKPE Ayao François n'est plus mandataire de ladite collectivité depuis le mois d'avril 2008.

En conséquence, tous ceux qui acquièrent auprès de KPEKPE François Ayao, des parcelles de terrain appartenant à la collectivité KOUDAKPO AGBO d'Avépozo, le font à leur risques et périls.

Fait à Lomé le 25 Janvier 2021

Pour la collectivité KOUDAKPO AGBO d'Avépozo, représentée par :


ANTHONY Yaovi M. Kinard

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°631 de LOTO KADOO du 22 Janvier 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 632^e tirage de LOTO KADOO sans bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, c'est à LOME que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

A LOME, nous avons dénombré deux gros lots de 1.000.000F CFA, gagnés sur les points de vente 30324 et 50340, deux gros lots de 1.500.000F CFA gagnés sur les points de vente 70332 et 703350.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°632 de LOTO KADOO du 29 Janvier 2021

Numéro de base

53 84 83 76 16

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°187 DE LOTO Sam du 23 Janvier 2021

Le tirage N°188 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 30 Janvier 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, la LONATO a recensé des gagnants de gros lots à KPALIME et à ATAKPAME. Dans les autres villes du pays, c'est essentiellement de lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi, à KPALIME, la LONATO a enregistré un gros lot de 1.500.000F CFA, remporté auprès de l'opérateur 40048.

A ATAKPAME, c'est un lot de 1.800.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 20040.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°188 de LOTO SAM du 30 Janvier 2021

Numéro de base

Numéro bonus

47 15 79 01 84 90



Les nouveaux actes fiscaux

Validité d'un (01) an

Validité de trois (03) mois

Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité.

QUITUS FISCAL

- Sur la période d'au moins un an :
- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité ;
 - n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure ;
 - n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

- des marchandises importées par des contribuables inactifs ;
- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal ;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales ;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.